

### UNION INTERPARLEMENTAIRE

Groupe belge

### **Section Belgique-Cuba**

16.10.2009

# Rencontre avec les épouses de deux des "cinq" prisonniers cubains aux États-Unis

## 1. Le procès des "cinq Cubains"

Vous trouverez un résumé du procès et des dossiers de documentation plus fouillés sur le site web du Groupe belge de l'UIP: http://ipu.fed-parl.be/ipu/complete list fr.html (« Activités », 15/10/2008).

## 2. Compte rendu de la rencontre

Mme **Olga Salanueva**, épouse de M. René González, remercie le Parlement belge pour la solidarité et le support dont les épouses des « cinq » ont pu bénéficier depuis le début de l'affaire.

Un an après la dernière visite des épouses au Parlement belge, elles sont très tristes. La procédure devant la Cour suprême fut la dernière option pour la défense. Le jugement de la Cour suprême a été négatif, malgré le fait que la défense ait remis des documents signés par des parlementaires du monde entier, par des organisations internationales d'avocats, par dix gagnants du Prix Nobel pour la Paix, par des organisations pour la défense des droits de l'Homme et par des mouvements religieux. La Cour suprême a déjà confirmé le jugement de trois des « cinq » prisonniers.

Le sénateur **Christophe Collignon**, Président de la Section Belgique-Cuba de l'UIP, explique que, en tant qu'avocat, il est particulièrement sensible à ce genre de faits et demande s'il reste encore des possibilités de recours.

Mme **Ana Mayra Rodríguez Falero**, avocate et fonctionnaire à l'*Asamblea Nacional* cubaine, explique que, après le jugement de la Cour suprême, la voie judiciaire est presque épuisée. Les épouses attendent encore le jugement de la Cour suprême pour les deux autres prisonniers. Après cette procédure, il ne reste que la procédure de « l'attaque collatérale » devant la Cour de District de

l'arrondissement du jugement initial. Cette dernière procédure n'a que de très faibles chances de réussite. Mme Rodríguez répète une fois de plus qu'il n'existe pas de preuves contre les cinq et que le gouvernement américain a reconnu que la culpabilité des cinq ne pouvait pas être démontrée.

M. **Eduardo Perreira**, premier conseiller à l'Ambassade de la République de Cuba, attire l'attention sur le fait que, depuis l'élection du Président Obama, le contexte des relations entre Cuba et les États-Unis a changé. Selon M. Perreira, il existe des instruments constitutionnels permettant au Président Obama de trouver une solution.

Mme **Rodríguez** signale néanmoins que, jusqu'à présent, pour ce qui est du cas des « cinq », il n'y a pas de faits concrets qui illustrent ce nouveau contexte. Elle estime que tous les parlements, tous les gouvernements et toutes les associations doivent maintenir la pression sur le Président Obama. À son avis, il ne faut pas sous-estimer à quel point il est difficile pour un président américain de prendre une décision favorable vis-à-vis de Cuba.

Le sénateur **Christophe Collignon** demande si les enfants des « cinq » ont déjà reçu l'autorisation de visiter leurs pères.

Mme **Adriana Pérez**, épouse de M. Gerardo Hernández Nordelo, répond qu'elle n'a pas d'enfants, mais que les enfants de Mme Olga Salanueva n'ont jamais pu visiter leur père. Elle demande au Parlement belge de prendre des initiatives permettant de forcer le droit de visite pour les enfants et les épouses.

Le sénateur **Christophe Collignon** demande de lui transmettre un dossier complet sur l'affaire des « cinq » ainsi qu'une liste des autres parlements qui ont déjà pris des initiatives en la matière. Il étudiera le dossier et il organisera ensuite une réunion avec l'Ambassadeur de Cuba en Belgique.